

Atradius Portage Salarial

Atradius Portage Salarial répond à l'obligation légale pour les acteurs du secteur Travail Temporaire de fournir une garantie financière conformément à l'Ordonnance n° 2015-380 du 2 avril 2015.

Leader européen privé du cautionnement, Atradius est le partenaire des Agences de Portage Salarial, pour couvrir les salaires et les charges sociales des portés en cas de défaillance.

Atradius bénéficie d'une expérience reconnue dans les garanties financières et garantit de nombreux acteurs du secteur du portage salarial, de toutes tailles, pour accompagner et sécuriser leur développement.

Atradius Portage Salarial c'est :

+ de solidité

un acteur pérenne de référence du métier de la caution.

+ de réactivité

un accompagnement sur mesure, adapté aux spécificités du secteur.

+ de service

une équipe de spécialistes et de juristes dédiés pour vous conseiller.

Que couvre la garantie Atradius Portage Salarial ?

Notre garantie financière permet de couvrir :

- Les salaires et leurs accessoires.
- Les indemnités liées au contrat de travail.
- Les cotisations obligatoires dues aux organismes de sécurité sociale et aux caisses de retraite et de prévoyance.

Comment bénéficier de la garantie Atradius Portage Salarial ?

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation ou changer de garant, il vous suffit :

- De calculer le montant de votre garantie financière et de nous adresser par mail votre demande de garantie Portage Salarial.

- Votre dossier fera l'objet dès réception, d'un examen attentif et personnalisé par nos spécialistes, tant en ce qui concerne les éléments financiers que la qualité de gestion de votre entreprise.
- En étant garantie par Atradius, votre société n'est en aucun cas solidaire financièrement d'autres acteurs du secteur.

La garantie financière doit être, au titre d'une année, calculée en fonction de la masse salariale annuelle de l'entreprise et être au minimum égale :

à 10% de la masse salariale de l'année précédente, sans pouvoir être inférieure à 2 fois le plafond de la sécurité sociale de l'année considérée.

Pour 2024, le montant minimum de la garantie financière Entreprise de Portage Salarial est fixé à 92 736€.

Nous contacter

Notre équipe commerciale est à votre service :

- Par email : commercialcaution@atradius.com
- Par téléphone au 01 41 05 84 08



**N'attendez plus pour vous mettre en conformité avec la loi
Adressez-nous votre demande de garantie financière !**

Suivez Atradius sur les médias sociaux
[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)
[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CSS0118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com

www.atradius.fr